

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 446 fixant la date de réunion et la composition de la rémission consultative de défense...

n° 446

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 août 1942

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1942

Date du numéro
31 août 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 mars 1935 instituant dans chaque colonie une Commission consultative de défense,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1° — La commission consultative de défense se réunira au palais du Gouvernement le vendredi 14 août 1942 à 9 heures. Elle sera composée comme suit Membres. MM. le général Truffert, commandant supérieur des troupes; Pouvreau, secrétaire général; le général Dupont, commandant artillerie; le capitaine de corvette Monnot, commandant de la marine; le commandant Delgée, commandant de l'air; le commandant Antoine, chef de la S. E. D. J.: le commandant Corréard., commandant le bataillon de tirailleurs sénégalais n° 4 Membres consultatifs. MM. le commandant Antoine, chef de la S. E. D. J.: le commandant Corréard, commandant le bataillon de tirailleurs sénégalais n° 4. Art. 2. — Le commandant Arbanère, chef de l'état-major du général commandant supérieur remplira les fonctions de secrétaire.

NOUAILHETAS